

Saint-Etienne, le 03/04/2025

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/03/2025 au 31/03/2025

N° Cesu employeur : Z3416362690005
MONSIEUR NABIL ALABOUCH
3 R DEFLY
06000 NICE

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	226,39 x 2,900 % = 6,56	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	226,39 x 6,800 % = 15,39	
MALADIE		230,42 x 13,000 % = 29,95
VIEILLESSE	230,42 x 7,300 % = 16,82	230,42 x 10,570 % = 24,35
ALLOCATIONS FAMILIALES		230,42 x 5,250 % = 12,10
ACCIDENT DU TRAVAIL		230,42 x 2,100 % = 4,84
FONDS NATIONAL AIDE LOGEMENT		230,42 x 0,100 % = 0,23
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE		230,42 x 0,850 % = 1,96
CONTRIBUTION SOLIDARITE AUTONOMIE		230,42 x 0,300 % = 0,69
CONTRIBUTION DIALOGUE SOCIAL		230,42 x 0,016 % = 0,04
SANTE AU TRAVAIL soumis à un plafond		230,42 x 2,700 % = 5,00
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	230,42 x 4,010 % = 9,24	230,42 x 6,010 % = 13,85
IRCEM PREVOYANCE	230,42 x 1,040 % = 2,40	230,42 x 2,450 % = 5,65
ASSURANCE CHOMAGE		230,42 x 4,050 % = 9,33
TOTAL DES COTISATIONS	50,41	107,99

Montant net social : **180,00 €**
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **186,56 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
180,00 €

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	186,56 €	Net payé en euros	:	180,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	07/04/2025
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 2131255 enregistrée le 02/04/2025

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	230,42 €
		Assiette des cotisations	:	230,42 €